

## **EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE**

\*\*\*\*\*

**Le Maire de la Commune de Dury (Somme) ;**

**VU les articles L 2211-1 et L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**VU le Code de la Route et le Code Pénal ;**

**Considérant qu'à l'occasion de travaux de déplacement et raccordement d'un autotransformateur, rue Jules Ferry, il convient de prendre toutes mesures en vue d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des ouvriers travaillant sur le chantier ;**

### **ARRETE**

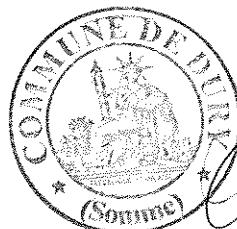
**Article 1** - Pour permettre la réalisation de ces travaux, la circulation sera limitée à 30 km/h. Le stationnement de tous véhicules sera interdit au droit du chantier, à partir du lundi 30 septembre et pendant la durée des travaux.

**Article 2** - La signalisation sera assurée par la société CORETEL EQUIPEMENTS – TSA 20001 – 140 avenue Jean Lalive – 93691 PANTIN cedex.

**Article 3** - Madame la Maire, Monsieur le Directeur départemental des Polices Urbaines sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dury le 20 septembre 2024

Pour le Maire,  
L'adjointe déléguée,



Annie FARGE